

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 27 janvier 2016

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjointes au Maire.

Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, M. MARTINEZ-TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme CIPRIANI, M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAUT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIORGIS par M. FOURNIER
M. MATHIEU par Mme CLAVEL
M. GROS par M. CERVANTES
Mme ROUMETTE par M. GLEMOT

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme LAMOUREUX

ETAIT ABSENT :

M. HERMELIN

xxx

Mmes BOUHASSANE, CROYET, MM. DELAHAYE et VAUTE entrent en séance pendant la présentation du rapport n°1.

M. YEMMOUNI, Mme LABROT rejoignent l'Assemblée au cours de la présentation du rapport n°2.

M. MONTAIGNAC quitte la séance pendant la présentation du rapport n°3, donnant pouvoir à Mme MAZARI-ALLEL.

Mme MOREL quitte la salle durant la présentation du rapport n°4 donnant pouvoir à Mme LEFEVRE.

xxx

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire.

xxx

Mme CIPRIANI est désignée comme Secrétaire de Séance.

xxx

Le compte rendu analytique de la précédente séance du 16 décembre 2015 est **ADOPTÉ**.

xxx

Mme RIGAULT souhaite poser une question orale. Mme le Maire lui rappelle les conditions fixées par le règlement intérieur.

xxx

1 - BÂTIMENTS COMMUNAUX : Etude d'opportunité et de faisabilité de construction d'une cité municipale hébergeant les services administratifs et techniques municipaux. Mme Cécile HELLE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité (technique, juridique, financière...) d'un site hébergeant les services administratifs et techniques municipaux.

- **IMPUTE** la dépense sur le budget communal

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer les pièces à intervenir.

- **ADOPTÉ** - Se sont abstenus : M. VAUTE, Mme GOILLIOT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

2 - FINANCES - BUDGET : Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2016.

- **PREND ACTE** -

3 - ENVIRONNEMENT : Présentation du rapport développement durable 2015.. M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport 2015 sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable pour la Ville d'Avignon.

- **PREND ACTE** -

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité.. Mme Françoise LICHIERE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans la collectivité.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE - AIRE DE STATIONNEMENT : Reprise d'activité déléguée en régie directe de l'aire d'accueil des gens du voyage de Courtine à compter du 1er janvier 2016.. Mme Chantal LAMOUREUX, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le retour en régie municipale de la gestion de l'aire des gens du voyage au 1^{er} janvier 2016.

- **ADOPTE** -

6 - PERSONNEL : Reprise d'activité déléguée en régie directe de l'aire d'accueil des gens du voyage de Courtine - Création de 5 emplois contractuels par transfert de personnel de droit privé.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** la création des 5 emplois contractuels par transfert de personnel de droit privé suite à une reprise d'activité en régie directe gérée en service public administratif,

- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 de l'exercice en cours,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les contrats de recrutement de ces agents non titulaires.

- **ADOPTE** -

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à 20 H 25 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte rendu analytique affiché le : 1^{er} février 2016 -

XXX